

CAPD stages MIN DU 11 septembre 2018

Déclaration du SNUipp-FSU 54 à la CAPD DU 11 SEPTEMBRE 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN, représentée par monsieur le secrétaire général,

En premier lieu, nous vous remercions d'avoir respecté le cadre réglementaire en organisant pour la première fois une CAPD ayant pour mission d'étudier les demandes de départs en formation continue dans le cadre des Modules d'Initiative Nationale pour l'année 2018/2019.

L'étude des demandes reste pour autant assez hasardeuse compte tenu des dysfonctionnements dans les procédures de communication et d'inscription.

Tout d'abord, aucune circulaire départementale n'a été diffusée pour information en direction des écoles ou des collègues. Seul le BO, publié fin juin, en pleine période d'effervescence dans les écoles, fait l'objet d'un texte de référence. Seuls les aficionados du BO auront pu attraper l'information à temps pour postuler...

Mais pour postuler, là encore, la procédure n'est pas claire, puisqu'il n'y pas de circulaire départementale.... GAIA, courrier à l'IA sous couvert de l'EN, lettre de motivation, nombre de candidatures limitées ? Les collègues ont émis leur demande dans un véritable flou administratif.

Les candidatures étudiées aujourd'hui concernent donc des personnels visiblement très motivés, car cela s'apparentait plus à un parcours du combattant pour pouvoir candidater. Le besoin en formation est fort de la part des enseignants, mais l'offre quasi inexistante. Il faut le noter.

Aujourd'hui, nous siégeons sans avoir été destinataires de documents préparatoires. Or, pour exercer notre rôle de commissaires paritaires, nous devons connaître les critères de classement des collègues. Les collègues ont besoin de transparence, de lisibilité et de clarté dans la procédure, notamment lorsqu'ils ne sont pas retenus. Nous ne disposons pas non plus d'informations concernant l'enveloppe budgétaire octroyée pour ces départs en stage MIN. Combien seront les heureux élus ? 3,4,8 ?

Les conditions sont peu favorables pour nous permettre de mener à bien notre rôle de délégués des personnels. Nous siégeons tout de même car nous souhaitons tenir nos engagements de transparence et d'équité envers les personnels de l'éducation Nationale, mais nous attendons des réponses lors de cette CAPD.

Nous vous remercions de votre attention.

Compte rendu des échanges et décisions

Il s'agit de la 1^{ère} CAPD traitant de la validation des candidatures aux stages MIN. Cela fait plusieurs années que le SNUipp FSU 54 demande sa tenue.

La liste des candidats retenus proposée par la CAPD sera envoyée au rectorat et ensuite en CAPN (Commission Nationale qui se tient le 14 septembre). Et c'est seulement après que les candidats seront assurés de partir en formation.

Ces 2 « filtres » supplémentaires font qu'on ne sait pas vraiment « combien » de candidatures seront retenues sur la sélection qui est validée en CAPD.

Le SNUipp a dénoncé le manque d'information officielle aux collègues autre que le BO.

Au total, 20 candidatures, dont 3 rajoutées en séance car transmises trop tardivement par les IEN...

L'administration s'est donné 4 priorités dans les thèmes proposés (non hiérarchisées) :

- la langue des signes
- les troubles du comportement
- l'autisme
- l'enseignement en milieu pénitencier

Comme les années précédentes, le budget consenti est de 15 % du budget de la formation continue (qui est de 40 000 euros).

→ Soit un budget de 6000 euros pour les stages MIN

Les critères retenus par la commission :

1. priorités aux thèmes retenus
2. avis de l'IEN
3. candidatures déposées les années passées et non retenues (critère « ajouté » à la demande des représentants des personnels)

Or, il est apparu qu'il n'y a aucun cadrage à ces « avis d'IEN », aucun critère d'évaluation, ni même d'information correcte aux candidats ET aux IEN, notamment sur l'importance de cet avis. Cependant, deux collègues ayant obtenu un avis Prioritaire par l'IEN ASH, cela ne laissait que peu de possibilités d'autres validations de candidatures.

Les candidatures retenues :

5 collègues sont retenus :

- 1 candidat pour 4 jours

Evaluation, accompagnement et scolarisation des élèves présentant des troubles du neuro-développement.

Cout = 375 €

- 1 candidat pour 2 semaines

Autisme et troubles envahissants du développement

Cout = 750 €

- 1 candidat pour 3X 2 semaines

Perfectionnement en langue des signes française - niveau B2

Cout = 2250 € (il s'agit d'une poursuite de formation et classée prioritaire par l'ASH)

- 1 candidat pour 3X2 semaines

Initiation à la langue des signes française - niveau A1

Cout = 2250 € (avis prioritaire de l'IEN ASH)

- 1 candidat pour 4 jours

Professionnalisation de la fonction de responsable local de l'enseignement en établissement pénitentiaire (« priorité » définie par l'administration et seule candidate)

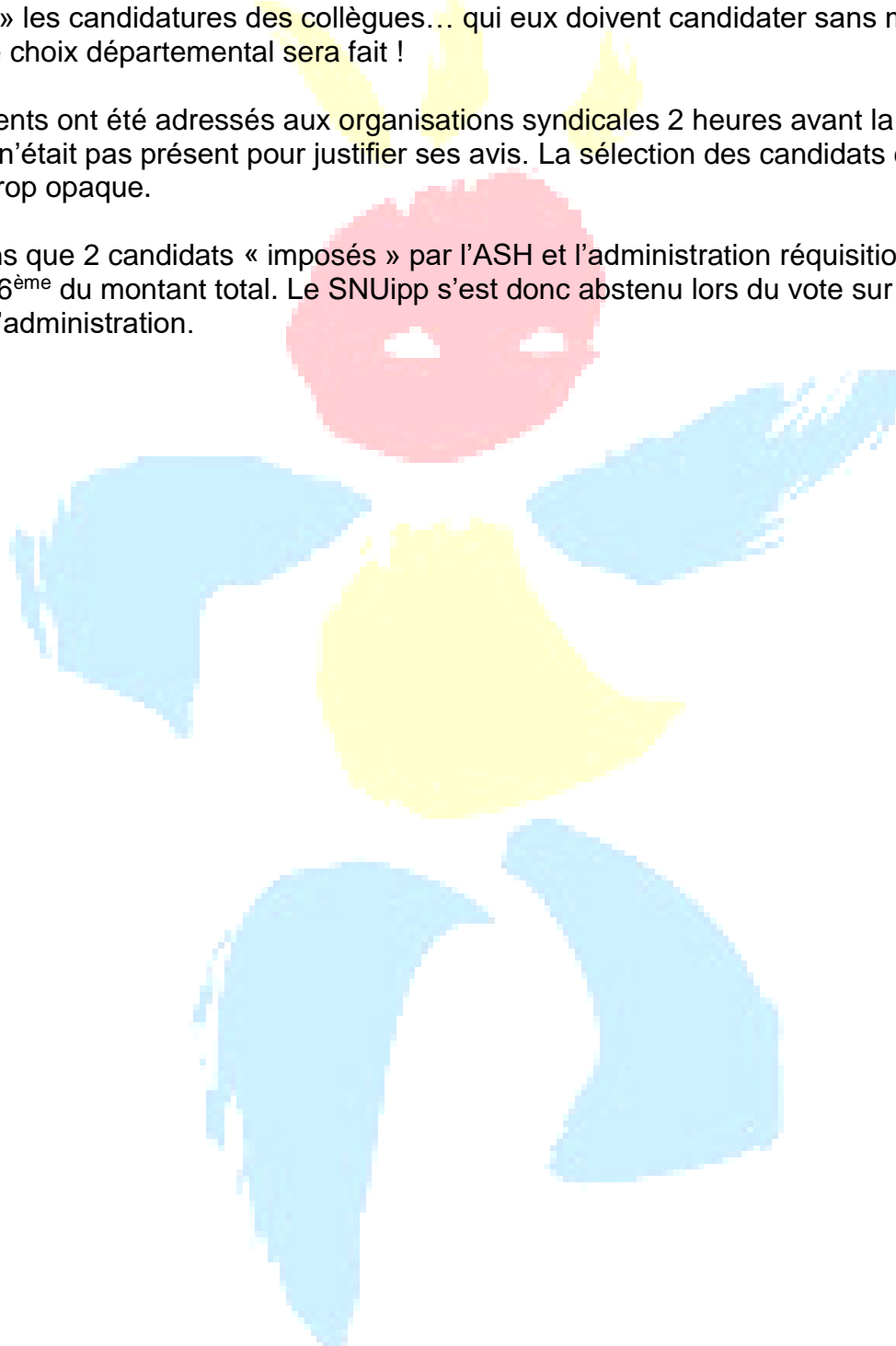
Cout = 375 €

Mention « Peut mieux faire »

Pour le SNUipp, la CAPD ne s'est pas déroulée dans des conditions optimales. Certes, les candidatures sont dorénavant étudiées en CAPD, mais le « budget » ou les « priorités » et « critères de sélection » ne permettent pas de préparer correctement le travail, ni de « défendre » les candidatures des collègues... qui eux doivent candidater sans même savoir comment le choix départemental sera fait !

Les documents ont été adressés aux organisations syndicales 2 heures avant la CAPD ! L'IEN ASH n'était pas présent pour justifier ses avis. La sélection des candidats est beaucoup trop opaque.

Remarquons que 2 candidats « imposés » par l'ASH et l'administration réquisitionnent à eux seuls les 5/6^{ème} du montant total. Le SNUipp s'est donc abstenu lors du vote sur les choix portés par l'administration.



SNUipp - FS

